



Rapport annuel 2014

Conseil de quartier
Du Plateau



Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2014
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

28 AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	5
2.2. Conseil de quartier du Plateau	5
2.3. Membres	6
2.4. Limites territoriales du quartier	7
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	8
3.1. Assemblées	8
4. DEMANDES D'OPINION	9
5. INTERVENTIONS PUBLIQUES	11
6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL	11
7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2015	13
8. ÉTATS FINANCIERS	13

1. MOT DU PRÉSIDENT

Encore une fois cette année, le conseil de quartier a su défendre les intérêts du quartier et débattre des enjeux qui y sont rattachés. Après quasi neuf années d'existence, le conseil de quartier a évolué et ses implications sont toujours aussi importantes. Plusieurs changements influencent notre quartier chaque jour et le conseil de quartier existe pour débattre et discuter de ces enjeux et prendre position.

C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier du Plateau vous présentent aujourd'hui leur rapport annuel 2014. Vous pourrez constater que les bénévoles qui vous représentent travaillent pour vous et pour les intérêts de notre quartier. Notre quartier, c'est notre milieu de vie et nous souhaitons, comme vous, qu'il évolue pour le mieux.

En terminant, au nom de tous les membres du conseil de quartier, je désire remercier chaleureusement, M^{me} Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et M. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau, pour leur grande collaboration à nos travaux. De même, nous tenons à saluer l'excellent travail de M^{me} Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Bonne lecture et au plaisir de vous compter parmi nous lors de nos rencontres mensuelles!



André Brisson
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidants du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 22 avril 2014. Le conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été, en alternance au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, et au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidants du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau (2014-2015)	
M. André Brisson (1 ^{er} mandat)	Président
M ^{me} Suzie Beaulieu (4 ^e mandat)	Vice-présidente
M. Zdenek Stastny (2 ^e mandat)	Trésorier
M. Jean Cloutier (coopté depuis juin 2014)	Trésorier
M ^{me} Diane Marion (1 ^{er} mandat)	Secrétaire
M. Claude Pesant (2 ^e mandat)	Administrateur
M ^{me} Louise Chabot (1 ^{er} mandat)	Administratrice
M ^{me} Joanne Saint-Laurent (1 ^{er} mandat)	Administratrice

M. Zdenek Stastny a donné sa démission à titre d'administrateur et de trésorier en juin 2014 et fut remplacé par M. Jean Cloutier au poste de trésorier.

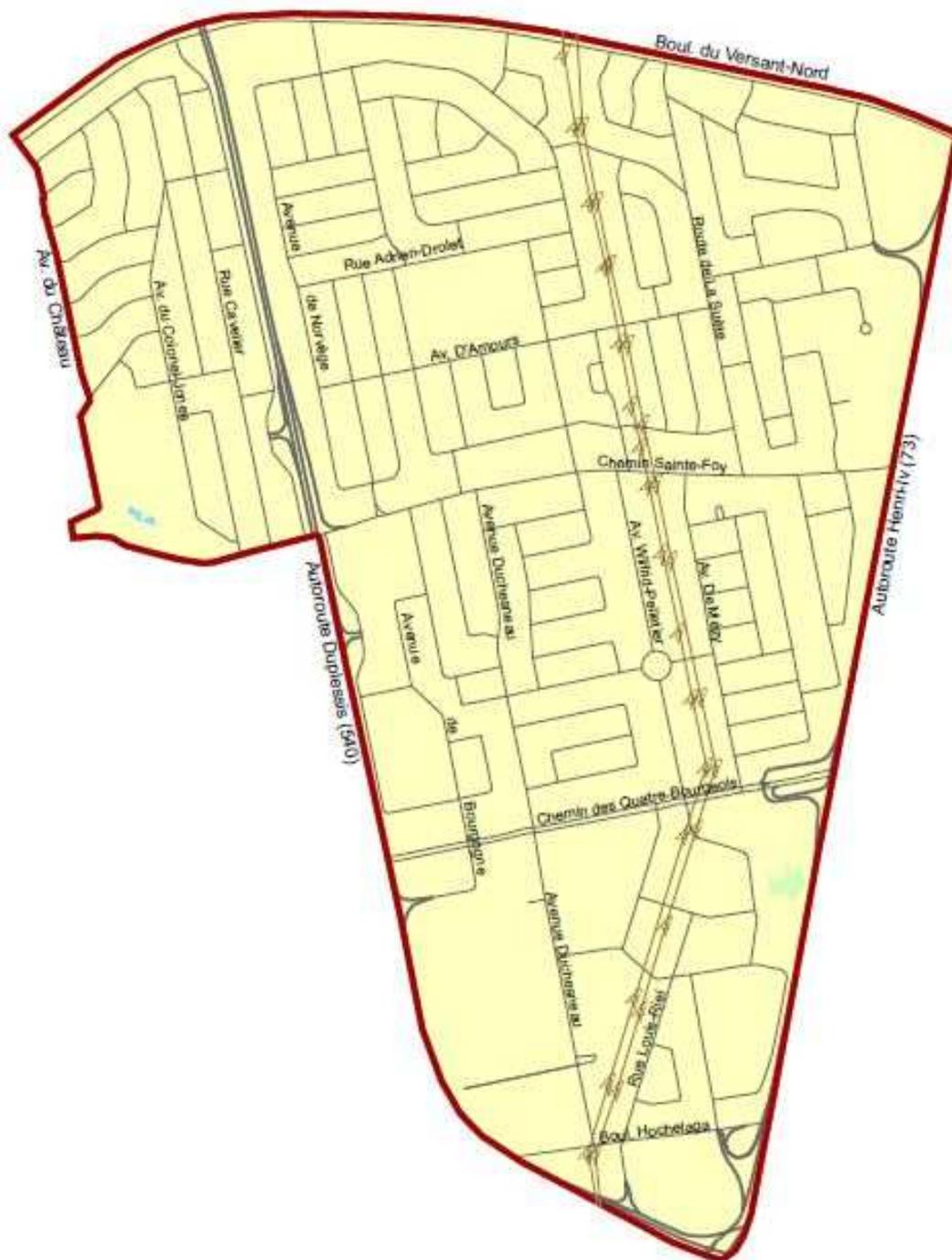
Deux autres personnes assistent aux assemblées du conseil de quartier, sans toutefois avoir un droit de vote, à savoir un conseiller ou une conseillère en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et une conseillère ou un conseiller municipal.

M^{me} Anne Pelletier a agi à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est de s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

Cette année, nous avons la chance d'avoir deux conseillers municipaux impliqués dans le conseil de quartier du Plateau, M^{me} Anne Corriveau et M. Rémy Normand. Les conseillers municipaux sont chargés de donner suite aux demandes soumises par notre conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement.

2.4. Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier du Plateau sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2014, le conseil de quartier du Plateau a tenu 10 rencontres (incluant l'assemblée générale [AGA]). Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre de loisirs Saint-Mathieu et quelques fois au centre communautaire Claude-Allard.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
28 janvier, 19 h	17 juin, 19 h
25 février, 19 h	23 septembre, 19 h h
25 mars, 19 h	28 octobre, 19 h
22 avril, 19 h AGA	25 novembre, 19 h
27 mai, 19 h	16 décembre, 19 h

Le quorum n'a pas été atteint lors de la rencontre du 17 juin.

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par M^{me} Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- l'ordre du jour;
- les questions et les commentaires du public;
- le tableau de suivi des dossiers;
- les résolutions adoptées;
- les interventions des 2 conseillers municipaux;
- la correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

Notons que le président a participé aux rencontres de la *table des présidents des conseils de quartier* de l'arrondissement. De plus, le président et la vice-présidente ont assisté à une formation offerte par la Ville et intitulée *Présidence, animation et leadership*. Cette activité portait sur les rôles et les responsabilités des administrateurs, autant à l'intérieur des conseils de quartier qu'avec les citoyens. D'autres administrateurs ont également assisté à une formation de base sur l'urbanisme appliqué destinée à l'ensemble des membres des conseils d'administration.

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 34001Ha, 34004Ha, 34202Ha, 34503Ha et 34702Ha", R.C.A.3V.Q. 164

Consultation publique

Assemblée tenue le 23 septembre 2014 avec quorum et participation de 28 personnes

Objet de la rencontre : La demande vise à retirer l'article 351 des grilles de spécifications 34001Ha, 34004Ha, 34202Ha, 34503Ha et 34702Ha. L'article 351 est présent dans certaines grilles de spécifications afin de définir l'implantation d'un bâtiment avec une variation entre la marge avant minimale requise et une marge avant maximale ajoutée à la grille de spécifications. Cette disposition vise à conserver un alignement sur rue en plus d'empêcher l'implantation d'un bâtiment en arrière lot. Elle est surtout utile dans le cas où les terrains sont de grandes dimensions avec des profondeurs pouvant permettre l'implantation de bâtiments à l'arrière d'un autre bâtiment sur une propriété distincte (lotissement en bâton de hockey). Les zones concernées par le présent projet de modification sont majoritairement de dimension standard et les probabilités qu'un tel lotissement se fasse sont pratiquement nulles. Dans ce contexte, il est proposé d'enlever l'article 351 des grilles de spécifications concernées afin de ne conserver que les normes pertinentes.

Recommandation du conseil de quartier :

- Considérant que le retrait de l'article 351 pourrait permettre l'implantation d'un bâtiment en arrière lot sur quelques terrains de grandes dimensions;
- Considérant que le maintien de l'article 351 est davantage un problème administratif au niveau de la gestion des grilles de spécifications et que son retrait pourrait avoir un impact sur la qualité de vie des citoyens;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de refuser le projet de règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 34001Ha, 34004Ha, 34202Ha, 34503Ha et 34702Ha, R.C.A.3V.Q.164 en attendant que la Ville trouve une solution pour réglementer les quelques lots où l'article 351 est encore utile pour empêcher le double lotissement.

Projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 34019Mc, 34022Mc et 34025Mc R.C.A.3V.Q. 167

Consultation publique

Assemblée tenue le 23 septembre 2014 avec quorum et participation de 29 personnes

Objet de la rencontre : Modification relativement aux zones 34019Mc, 34022Mc et 34025Mc aux lots 1533013 et 1533014

La demande vise à ajouter la mention 2 + aux grilles de spécifications 34019Mc, 34022Mc et 34025Mc. Les zones concernées, par l'inscription du chiffre « 2 », permettent l'usage habitation « H1 Logement » au deuxième étage seulement. La modification vise à corriger une coquille, aux grilles de spécifications 34019Mc, 34022Mc et 34025Mc en ajoutant le symbole " 2+" vis-à-vis la colonne intitulée "localisation" de l'usage H1. Cet ajout aura pour effet de permettre l'aménagement de logements aux étages supérieurs. La conservation actuelle du symbole "2" oblige que tous les logements soient localisés uniquement au deuxième étage alors que les étages supérieurs soient occupés par les autres usages autorisés dans la zone.

Recommandation du conseil de quartier :

- Considérant que la présente modification vise à corriger un oubli pour ajouter la mention 2 + aux grilles de spécifications des zones mentionnées;
- Considérant que le quartier du Plateau manque d'habitation et que l'ajout du 2+ permettrait l'aménagement de logements aux étages supérieurs;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 34019Mc, 34022Mc et 34025Mc R.C.A.3V.Q. 167.

5. INTERVENTIONS PUBLIQUES

Quelques initiatives prises par le conseil de quartier du plateau en 2014 :

- L'adoption d'une résolution demandant au conseil d'arrondissement de procéder à la mise à niveau des installations du parc du Capitaine-J.-E.-Bernier (mai). Le conseil de quartier souhaite que les travaux débutent en 2015;
- L'adoption d'une résolution appuyant le comité d'aide aux locataires (CLAL) dans ses démarches pour améliorer les conditions de logement dans notre quartier (octobre);
- L'adoption d'une résolution demandant au conseil d'arrondissement de faire les démarches en vue de prolonger la durée des feux piétonniers aux intersections du chemin Quatre-Bourgeois et des avenues Duchesneau et de Bourgogne (mars).
- La présentation *Analyse de l'impact du trafic autoroutier* faite par monsieur Riffon, géographe à la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale (octobre).

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le conseil de quartier élu en avril 2014 comptait quatre nouveaux membres; ces derniers ont dû se familiariser avec leurs nouvelles fonctions. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour élaborer un plan d'action répondant aux préoccupations de nos membres et également pour être conforme au plan directeur de mai 2014.

D'un commun accord, nous avons abandonné les dossiers relatifs aux nuisances canines et à la construction d'un parc canin. Dans ce dernier cas, présentement notre conseil d'arrondissement priorise la mise à niveau des parcs fréquentés par les citoyens.

La sécurité des piétons et des cyclistes dans leurs déplacements est une préoccupation majeure et c'est dans cette direction que le conseil de quartier du Plateau concentrera d'abord ses efforts. Voici les dossiers sur lesquels nous nous sommes penchés et dont nous entendons poursuivre nos actions en 2015.

6.1. Sécurité des piétons et des cyclistes

Afin de favoriser les déplacements sécuritaires des piétons et des cyclistes, le conseil de quartier a été très actif, il a procédé aux actions suivantes :

- inventaire des intersections problématiques;
- compilation du nombre d'accidents survenus à ces endroits (2008-2013);
- demande d'information à la Ville concernant les plaintes reçues à ce sujet;
- adoption d'une résolution visant la prolongation de la durée de feux de circulation piétonnière.

Enfin, des démarches sont en cours auprès des conseils de quartier voisins afin de travailler plus efficacement avec les autorités municipales à l'amélioration de la sécurité des citoyens.

6.2. Desserte du RTC :

Concernant le transport en commun, la bonification du service dans l'axe nord-sud est une préoccupation importante pour les citoyens et notamment les résidents du secteur du Versant-Nord. Les autorités concernées furent informées de cette situation.

6.3. Autoroute Duplessis :

L'autoroute provoque une pollution auditive importante et une dégradation de la qualité de l'air. Les résultats d'une étude réalisée par le Département de la santé publique sur l'impact du trafic autoroutier démontrent que les populations vivant à moins de 100 mètres de cette autoroute ont plus de maladies respiratoires et sont plus souvent hospitalisées que la population en général. Quant à l'atténuation du bruit, le ministère des Transports a planté des arbustes sur le côté est de l'emprise de cette autoroute entre le chemin Sainte-Foy et le viaduc de la voie ferrée.

6.4. Stationnement sur rues et déneigement :

La qualité médiocre du déneigement sur la rue de Norvège est attribuable principalement au non-respect des interdictions de stationner durant les opérations de déneigement. Des problèmes similaires existent sur plusieurs rues du quartier. Sensibiliser les locataires de ces immeubles pourrait améliorer la situation.

6.5. Qualité de l'air :

La pollution par les poêles à bois, la protection des arbres et des espaces verts ainsi que l'éradication de l'ambrosie font partie des préoccupations du conseil de quartier. La Ville est sensible à ces problèmes.

6.6. Habitat et économie :

Notre conseil de quartier appuie les politiques qui favorisent la densification douce ainsi que le maintien ou la construction de logements de qualités, abordables et assez grands pour accueillir les familles. D'ailleurs, nous avons adopté une résolution appuyant les demandes du comité d'aide aux locataires (CLAL) à cet effet.

6.7. Culture, loisirs et vie de quartier :

L'accueil des citoyens des autres cultures est important pour le conseil de quartier et nous appuierons les activités d'accueil qui s'organiseront dans notre quartier.

7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2015

Au cours de la prochaine année, le conseil de quartier du Plateau propose à ses citoyens et à ses citoyennes de conserver les objectifs suivants :

1. Assurer le maintien de notre conseil de quartier en recrutant d'autres résidents intéressés aux questions municipales afin d'être en mesure de pourvoir aux postes vacants, par la tenue d'une campagne de promotion auprès des personnes qui participent aux rencontres;
2. Faire le suivi des dossiers relatifs au plan de quartier et des autres initiatives mises de l'avant afin que des résultats concrets soient obtenus le plus rapidement possible;
3. Travailler de concert avec nos deux conseillers municipaux afin d'augmenter les chances de réalisation rapide des requêtes légitimes des citoyens et des citoyennes ainsi que de celles identifiées au plan directeur de quartier.
4. Poursuivre nos efforts en vue de mieux connaître le profil de la population du quartier ainsi que la nature de leurs préoccupations;
5. Travailler en collaboration avec les différents conseils de quartier et d'arrondissement et autres intervenants sociaux pour les problématiques communes.

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2014, 980,78 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2014, le conseil de quartier dispose d'un actif de **1218.26** \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	1138.87	559,65	1 520,49
Petite caisse	<u>79,39</u>	<u>79,39</u>	<u>79,39</u>
Total de l'actif	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>
Passif et actif net			
Passif à court terme			
Créditeur	0,00	0,00	0,00
Actif net	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>1218.26</u>	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>

Au nom du conseil de quartier du Plateau :

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
 ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE
 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$	\$
Produits			
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	1 400,00	0,00	1 500,00
Subvention - projets spéciaux	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	0,00
Produits de l'exercice 2014	<u><u>1 400,00</u></u>	<u><u>0,00</u></u>	<u><u>1 500,00</u></u>
Charges			
Projets spéciaux			
Dossier canin		30,44	
Dossier formation Vivre en ville	82,13		
Fonctionnement			
Frais bancaires	84,65	71,60	60,65
Secrétariat (4 X 75\$+ 6 X 80\$)	780,00	825,00	600,00
Rapport annuel	34,00	34,00	33,00
Réunion et papeterie	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>61,07</u>
Charges de l'exercice 2014	<u><u>980,78</u></u>	<u><u>961,04</u></u>	<u><u>754,72</u></u>
Excédent des produits par rapport aux charges	412,22	-961,04	745,28
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2014	638,84	1 599,88	854,60
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u><u>1 058,06</u></u>	<u><u>638,84</u></u>	<u><u>1 599,88</u></u>